

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 453/2010

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **NISSORUN**  
 Nom chimique : Hexythizox

### 1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Produit phytosanitaire (poudre mouillable – WP)  
 Acaricide

### 1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : Nisso Chemical Europe GmbH  
 Berliner Allee 42  
 40212 Düsseldorf, Allemagne  
 Tél : +49(0) 211 130 66 86 0 Fax : +49(0) 211 328231  
[sds@nisso-chem.de](mailto:sds@nisso-chem.de)

Distributeur : CERTIS Europe BV  
 5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France  
 Tél. : 01 34 91 90 00 Fax : 01 34 91 90 09  
[certis@certiseurope.fr](mailto:certis@certiseurope.fr)

### 1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

ORFILA : 01 45 42 59 59

En cas d'incident ou d'accident, appelez le 04 81 68 06 29.

## RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1) Classification du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Physiques : /

Pour la santé : /

Pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2) Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Pictogrammes de danger :



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) – R : R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) – S : S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour

S61 animaux.  
 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Etiquetage supplémentaire :

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.
- Délai de réentrée dans la culture après traitement : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abris.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**2.3) Autres dangers**

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

---

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

**3.1) Substances**

Non applicable

**3.2) Mélanges**

Substance	Concentration	n° CAS	n° Index	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Hexythiazox	10%	78587-05-0	613-125-00-6	N R50/53	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Pour le texte complet des Phrases : R et H et classes de danger mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

---

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

---

**4.1) Description des premiers secours**

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés.
- Laver à grande eau avec un savon doux.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation

- Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Obtenir des soins médicaux.

Ingestion

- Ne pas faire vomir
- Rincer la bouche avec de l'eau
- Obtenir des soins médicaux.

#### 4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

#### 5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- mousse résistant à l'alcool
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- poudre chimique (poudre sèche)
- eau pulvérisée

Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, de l'acide chlorhydrique peuvent être produits.

#### 5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- vêtements de protection contre les produits chimiques pour tout le corps
- équipement complet résistant au feu.
- appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

- éloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Si ce n'est pas possible, les rafraichir avec de l'eau pulvérisée.
- éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

---

### RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

#### 6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
- Garder éloigné de toute source d'ignition.
- Eviter de respirer la poussière.
- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau, les lacs et le sol.

#### 6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et recueillir dans un récipient approprié pour destruction.
- Ensuite, ventiler la zone et nettoyer le site avec du détergent et beaucoup d'eau.
- Avertir les autorités locales en cas de déversement dans l'environnement.

#### 6.4) Référence à d'autres sections

- Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 et 8.

---

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.  
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.  
Garder hors de la portée des enfants.

**7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité.  
Eviter le contact direct avec de l'eau, des acides ou bases.  
Garder éloigner de toute source d'ignition.

**7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Acaricide en arboriculture. Se référer à l'étiquette.

---

**RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**8.1) Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle définies.

**8.2) Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Utiliser un système de ventilation pour contrôler la poussière.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Mesures de protection individuelle**

Protection respiratoire :

Port d'un masque anti-poussière (type P3).

Protection des mains :

Gants imperméables, résistants aux produits chimiques, en caoutchouc ou polychloroprène.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec des protections latérales (NF EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues, résistants aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Poudre
Couleur	: Blanchâtre
Odeur	: Faible odeur de fruit
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible
pH	: 8.1 (solution aqueuse à 1%)
Point de fusion	: Non applicable
Point / Intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas auto-inflammable dans les conditions normales.
Limité inférieure d'explosivité	: Pas d'information disponible
Limité supérieure d'explosivité	: Pas d'information disponible
Pression de vapeur	: $< 1.333 \cdot 10^{-6}$ Pa à 20°C (hexythiazox)
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative apparente	: 0.15 – 0.25 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	: Insoluble, mais dispersible dans l'eau
Solubilité dans les solvants organiques	: Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: log Pow =2.67 à 25°C, 0.23 ppm (hexythiazox)
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune, ce produit n'est pas auto-inflammable dans les conditions normales.
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité	: Non applicable
Propriétés explosives (poussières)	: Non disponible
Propriétés comburantes	: Pas d'information disponible

### 9.2) Autres informations

Tension de surface	: Non disponible
Distribution de la taille des particules	: Non disponible

## RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1) Réactivité

Les données de tests spécifiques concernant les risques de réactivité ne sont pas disponibles.  
 Produit est stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

### 10.2) Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

### 10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4) Conditions à éviter

Fortes températures.

### 10.5) Matières incompatibles

Oxydants, acides forts et bases fortes.

### 10.6) Produits de décomposition dangereux

Des oxydes de carbone et d'azote, du chlorure d'hydrogène et des composés organiques tels que des composés aromatiques.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 &gt; 5000 mg/kg – Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 &gt; 5000 mg/kg - Rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 &gt; 2,9 mg/L - durée d'exposition de 4 heures - Rat

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau : Non irritant - Lapin

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux : Légère irritation - Lapin

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Voie cutanée : Non sensibilisant - Cochon d'Inde

Voie respiratoire : Non disponible

**Mutagénicité (Hezythiazox)**

Test de Ames : Négatif

Test d'aberration chromosomique in vitro : Négatif

**Cancérogénicité (Hezythiazox)**

Négatif.

**Toxicité pour la reproduction / fertilité (Hezythiazox)**

Négatif.

**Danger d'aspiration**

Non disponible.

**Tetratogénicité (Hezythiazox)**

Négatif.

**Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées**

Exposition unique : Non disponible

Exposition répétée : Non disponible

**Toxicité chronique (Hexythiazox)**

NOAEL Rat – Durée d'exposition 2 ans : 23,1 mg/kg/jour (male) - 29,3 mg/kg/jour (femelle)

NOAEL Chien – Durée d'exposition 1 an : 2,87 mg/kg/jour (male) - 3,17 mg/kg/jour (femelle)

**Évaluation toxicologique**

-

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**
**12.1) Ecotoxicité**

Espèces testées	Résultats	Durée d'exposition	Matériel étudié
Poisson – Carpe	CL <sub>50</sub> = 161 mg/L	96 heures	Produit formulé
Poisson – Truite-arc-en-ciel	CL <sub>50</sub> > 100 mg/L	96 heures	Produit formulé
Daphnie – <i>Daphnia magna</i>	CE <sub>50</sub> > 100 mg/L	48 heures	Produit formulé
Daphnie – <i>Daphnia carinata</i>	CE <sub>50</sub> = 4,9 mg/L	48 heures	Produit formulé
Algues	CEb <sub>50</sub> = 162 mg/L	72 heures	Produit formulé

### 12.2) Persistance et dégradabilité

Hexythiazox : Pas facilement biodégradable.

### 12.3) Potentiel de bioaccumulation

Hexythiazox : Facteur de bioconcentration (FBC) chez le poisson : 1600 (à 0,0036 mg/L).

### 12.4) Mobilité dans le sol

Non applicable.

### 12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

### 12.6) Autres effets néfastes

Non disponible

## RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1) Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Eviter l'écoulement dans les égouts ou dans les cours d'eau.

#### Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (hexythiazox)
Numéro ONU	:	UN 3077
Classe de danger pour le transport	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Dangereux pour l'environnement	:	oui
Identification du danger	:	90

### Transport Maritime (IMDG) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (hexythiazox)
Numéro ONU	:	UN 3077
Classe de danger pour le transport	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Polluant marin	:	oui (hexythiazox)
No EMS Numéro 1	:	F-A
No EMS Numéro 2	:	S-F

### Transport Transport Aérien (IATA) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (hexythiazox)
Numéro ONU	:	UN 3077
Classe de danger pour le transport	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Dangereux pour l'environnement	:	oui

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

---

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : N° 1173

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No 1107/2009.

---

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

---

**Texte complet des phrases R citées dans les rubriques 2 et 3.**

- R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3.**

- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet des classes et catégories de danger citées dans la rubrique 3.**

- Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique, Aigu - catégorie 1.
- Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, Chronique - catégorie 1.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : avril 1998

Date de révision : 04/06/2013 (version n°6.1)

Données source :

Fiche de données de sécurité Hexythiazox 10%WP de Nisso Chemical Europe GmbH, version 11, révision : 13/10/11.

Décision d'AMM n°9700027 du 26 août 2009 et avis de l'AFSSA n°2007-3039 du 22 mai 2009.